



Doit-on compter comme jour de congé des jours de repos

Par **kheddy**, le 11/03/2016 à 17:20

BONJOUR,

j'ai un temps partiel. 3 jours par semaine (mercredi jeudi vendredi) donc j'ai deux jours de repos (lundi, mardi)

en clair si j'ai bien compris si je prend des congés 3 jours ils me prennent en congé le lundi et mardi donc au total 6 jours de congé...

secteur tertiaire convention collectif prestataire de service

Par **janus2fr**, le 11/03/2016 à 17:25

Bonjour,

Vos jours de congés sont-ils décomptés en jours ouvrables ou non ? (si vous disposez de 30 jours de CP par an acquis par 2.5 jours par mois de travail, ce sont des jours ouvrables).

Si c'est le cas, le décompte se fait du premier jour où vous auriez du travailler jusqu'au dernier jour ouvrable avant la reprise (en ne comptant que les jours ouvrables).

Par exemple, pour une semaine de congé, on commence à compter le mercredi et on arrête le mardi suivant, sans compter le dimanche, donc 6 jours de congés.